

Établissement : *Fondation de l'Armée du Salut - Cité de Refuge-Centre Espoir*

Adresse : *41, rue du Chevaleret
PARIS 75013*

Historique :
L'établissement a engagé de gros travaux d'humanisation dont la fin est prévue en décembre 2015.

Effectif total : *215*

Composition des effectifs :

- *Hommes isolés*
 - *Famille*
-

Spécificités des publics accueillis :

- *Tout public*
-

Tranche d'âge :

- *Pas de critère d'âge*
-

Modalité d'hébergement :

*Chambres individuelles : 126
Chambres doubles (couple ou isolé(e) avec enfant : 32
T2 : 2
T3 : 3
T4 : 1*

Typologie des chambres :

Chambres, serrure carte magnétique, avec sanitaire privatif, placard individuel, kitchenette, interphone, détecteur incendie, prise télé, WIFI.

Accès et chambres « Personne à Mobilité Réduite » / Ascenseur :

*Accès PMR des ascenseurs et de tout l'établissement
Chambres PMR 20
Accès appartements PMR*

Restauration :

Collective au self pour les trois repas.

Participation financière :

30 % des ressources plafonnement à 300 € par mois

Hébergement enfant :

Suite à la modification de notre agrément, l'accueil de familles avec enfant, sans limitation d'âges, est désormais possible

Absence de crèche au sein de la structure.

Animaux : *Non*

Type d'accompagnement :

Accompagnement social visant l'insertion socio professionnelle.

Composition de l'équipe :

- 11,60 ETP travailleurs sociaux*
- 2 ETP socio administratifs*
- 0,86 ETP animateur socio culturel*
- 0,70 ETP éducateur sportif*

Examen de la candidature :

Réception de la demande du SIAO par l'agent administratif
Entretien avec le service orienteur

L'entretien :

La prise de rendez-vous se fait par l'intermédiaire du travailleur social qui suit la demande.
Un entretien de pré-admission avec l'agent administratif et le référent social pressenti :

- Présentation du CHRS*
- Parcours de la personne*
- Projet à mettre en place*
- Souhaits de la personne*

La visite du centre et de la chambre est possible pour les familles.

Délai d'admission :

Réunion de décision avec le Chef de service éducatif.
Retour de la décision à la personne, au service orienteur et au SIAO.
Entre une semaine et dix jours.

Signalement des places au SIAO :

Place vacante signalée au fur et à mesure dès le départ par l'agent administratif

Contraintes horaires/horaires d'ouverture :

Pas de contrainte horaire dans le cadre du règlement de fonctionnement.

Accompagnement proposé :

Entretiens selon un rythme individualisé, centrés sur les axes logement, emploi, budget, santé, loisirs.

L'accompagnement est réalisé par un référent unique sauf situation particulière qui nécessiterait une coréférence.

Visite :

9h à 21h

Partenaires extérieurs :

- CMP,*
- Médecins,*
- associations de quartier,*
- centre social,*
- mairie du 13,*



- CCAS.

Conseil de vie sociale ou autres modes de participation des usagers :

[CVS](#)

[Conseil consultatif des personnes accueillies](#)
